

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean ALBISETTI, Maire.

Mr Serge TILMANT est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2018, l'ordre du jour est examiné.

Résultats 2017 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la reprise anticipée des résultats 2017. Les excédents suivants ont été dégagés :

- fonctionnement : 1 989 023.13 €
- investissement : 152 005.43 €

Vote des taux d'imposition : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'équilibrer le budget sans augmentation des taux d'imposition qui sont maintenus au niveau suivant :

- taxe d'habitation : 13.82 %
- taxe foncière bâtie : 17.65 %
- taxe foncière non bâtie : 78.97 %

Budget primitif 2018 : au vu d'un long débat, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2018 par 25 voix pour, 1 contre et 7 abstentions. Il s'équilibre en fonctionnement à 11 082 287 € soit 812 908 € de plus qu'en 2017 dû à un excédent 2017 conséquent. Les dépenses de fonctionnement ont été néanmoins maîtrisées avec une diminution des charges à caractère général, une augmentation de la masse salariale limitée à 1.5 % ; le volume des subventions aux associations a été maintenu au niveau de l'année précédente. Les recettes de fonctionnement progressent, notamment celle de la fiscalité (+ 185 000 € dû à la revalorisation des bases et à la modification de la politique d'abattement décidée en 2017) ; les dotations d'état stagnent et les recettes des services municipaux progressent légèrement.

Conformément aux annonces du Rapport d'Orientation Budgétaire, la section d'investissement, comprend les dépenses suivantes :

- les bâtiments : 1 222 450 €
- les sports : 175 000 €
- matériel : 233 250 €
- acquisitions foncières : 200 000 €
- remboursement du capital de la dette : 655 400 €
- l'attribution de compensation d'investissement à Clermont Auvergne Métropole : 111 344 €

La commune poursuit sa politique de désendettement et la section d'investissement s'équilibrera sans avoir recours à l'emprunt.

Amortissement des immobilisations : l'attribution de compensation d'investissement (ACI) versée à Clermont Auvergne Métropole étant considérée comme une subvention d'équipement, il est nécessaire de l'amortir. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer la durée d'amortissement à un an et d'inscrire les écritures comptables au Budget Primitif 2018.

Subventions aux associations 2018 : le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

| DELEGATION | MONTANT GLOBAL | VOTE |
|------------------------------|-----------------------|--|
| Affaires scolaires | 1 908 € | Unanimité |
| Affaires sociales | 5 100 € | Unanimité |
| Sports | 103 300 € | 32 voix pour, 1 conseiller n'a pas pris part au vote |
| Environnement | 37 500 € | Unanimité |
| Culture | 46 110 € | 32 voix pour, 1 conseiller n'a pas pris part au vote |
| Action sociale de la Commune | 31 000 € | Unanimité |
| TOTAL | 224 918 € | |